

FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

13 rue Trigance, 13002 MARSEILLE
Tél: 33 (0)4 91 14 05 80 - ffjp.siege@petanque.fr



COMPTE RENDU DE LA REUNION DES PRESIDENTS REGIONAUX DES 08 ET 09 FEVRIER 2019

Présents :

- Mme SCHMITT Karine – Grand Est
- Mme COSTE Lucette – SUD PACA
- M. VENON Jean Noel – Bretagne
- M. POULARD Philippe – Normandie
- M. THEARD Jean Yves – Auvergne/Rhône Alpes
- Mr GAILLARD Régis – Centre Val de Loire
- Mr MARZAT Patrice – Le Pays de Loire
- M. DAQUIN Mathurin – Antilles Guyane
- M. PASTOURELY Charles – Nouvelle Aquitaine
- Mme CLAMENS Marie – Occitanie
- M. PAOLI Laurent – Corse

Excusés :

- M. BOURLET Laurent – Hauts de France représenté par Mme LACROIX Marcelle
- M. PIN Jérémy – Ile de France représenté par M. MACAIRE Guy
- M. DUTRONC Robert – Bourgogne/Franche Comté absent non représenté

Suite à la démission de M.L MIARD Daniel, M. POULARD Philippe a été élu à la présidence de la Normandie.

Suite à la démission de M. VALERO Alain, Mme CLAMENS Marie-Madeleine a été élue à la présidence de l'Occitanie.

MISE A JOUR DES COMMISSIONS FEDERALES

Philippe POULARD - Commission CNC

Jean Noël VENON - Commission des Finances

Marie CLAMENS - Commission handicap (J.Noel VENON se retire de cette commission)

Karine SCHMITT - Commission règlements associé à l'informatique-Licences

Marie CLAMENS et J.Yves THEARD- Commission féminine

J.Yves THEARD – Commission des Jeunes

Charles PASTOURELY – Commission Entreprises

Jean Noël VENON pense que les commissions doivent se réunir à la fin de l'année en cours pour présenter des projets pour l'année suivante ; il n'est pas possible de prendre des décisions en février pour l'année en cours.

Les présidents de régions se posent des questions sur la commission féminine, aucune réunion en deux années et aucune avancée sur des sujets importants.

Pourquoi mettre un questionnaire sur Facebook sans information et diffusion auprès des départements et régions. Il devrait également être transmis à tous les comités départementaux pour diffusion à leurs clubs.

Charles PASTOURELY qui intègre la commission entreprises souhaite savoir quelle en est le but et est-il prévu qu'elle se réunisse régulièrement (au moins une fois par an).

INTERVENTION DE PATRICE RODRIGUEZ

(Coordonnées 06 81 71 02 46 mail: patrice.rodriquez@petanque.fr)

Il apparaît indispensable de prévoir une réunion avec Patrice RODRIGUEZ par Région avant fin 2019 pour mettre en place les conventions d'objectifs et discuter de la politique sportive jeune et des postes prévus par territoire.

Les comités régionaux devront lui envoyer un email pour fixer une date de réunion.

SYNTHESE ET DEBAT SUR LA POLITIQUE JEUNES SUITE AU CONGRES DE TROYES

Les présidents de régions demandent que le championnat de France Cadets passe à 120 équipes compte tenu de l'effectif de cette catégorie. Par contre pour les catégories minimes et Juniors rester à 96 équipes.

Accord également sur l'augmentation à 3 années pour la catégorie juniors avec les âges 15, 16 et 17 ans ou 16, 17 et 18 ans.

CREATION D'UN CHAMPIONNAT DE France JUNIOR TETE A TETE – DOUBLETTE ET TIR DE PRECISION

Les présidents de régions sont surpris d'apprendre que de nouveaux championnats de France aient été annoncés par différents réseaux sociaux sans aucune information préalable aux Comités Départementaux et Régionaux. Une telle décision nécessite des réflexions et avis des organes concernés. Ces projets auront forcément des conséquences financières et d'organisation importantes pour les comités départementaux et régionaux. Il est nécessaire de les consulter pour pouvoir prendre une décision en connaissance de cause.

ARBITRAGE (intervention de Patrick GRIGNON – Responsable de la CNA)

Présentation des nouveautés qui seront proposées au comité directeur fédéral avec accord des présidents de régions.

Indemnités d'arbitrage en fonction du niveau de la compétition et non plus en fonction du grade de l'arbitre. Proposition présentée également par P. Grignon au comité directeur.

MODALITES D'OBLIGATION DES CLUBS D'AVOIR UN ARBITRE

Il apparait nécessaire de définir les modalités d'obligation d'avoir un ou plusieurs arbitres dans un club.

La participation à un championnat par équipe de club peut être une solution intéressante. (ex. 2 équipes dans un CDC un arbitre, trois équipes ou plus 2 arbitres).

Interdiction de monter en division supérieure si aucun arbitre dans le club.

Il y actuellement trop d'écart entre les comités en regardant le nombre d'arbitres dans un comité. Plus de 60 pour quelques-uns et moins de 10 pour d'autres. Dans ce cas il est presque impossible d'avoir un arbitre par compétition officielle comme le prévoit les règlements.

Les propositions du conseil des régions :

2 échéances :

2020 : 1 arbitre pour un club à partir de 51 licenciés et 2 arbitres à partir de 151 licenciés

2021 : 1 arbitre pour tout club participant à un CDC ou coupe de France.

2024 : 1 club = 1 arbitre

Quelle serait la sanction en cas de non respect de ces dispositions?

Financière qui ne saurait être inférieure à 100 euros et qui servirait obligatoirement à aider le financement de la formation au socle commun (initiateurs et arbitres)

Interdiction de participer aux qualificatifs départementaux, rétrogradation ou montée en division supérieure pour les CDC, CRC ou interdiction coupe de France ...)

REFLEXION sur l'EXAMEN D'ARBITRE REGIONAL (questionnaire Jeu Provençal)

Demande est faite au président de la CNA d'apporter des éléments et des solutions possibles. Souvent le candidat échoue en raison de la partie sur le jeu provençal.

Est-il possible de conserver le résultat de l'écrit et de donner 2 années pour passer la pratique (pétanque et provençal) ?

Réponse reçue : Oui

INTERVENTION DE Jean Pierre IANARELLI SUR LES CONTROLES D'ALCOOLEMIE

Intervention qui a été très appréciée et très utile.

Prendre référence sur le RAS pour les modalités des contrôles effectués.

La SAOS propose un appareil homologué pour effectuer les contrôles : prix de 200 euros.

(Kit qui comprend l'appareil + 20 embouts + un rajout de 50 embouts).

Se présenter auprès des joueurs ou joueuses convoquées qui doivent se présenter rapidement après avoir été tirés au sort. Ne pas oublier d'apporter les licences des joueurs et remplir le rapport individuel avec les éléments de la licence.

Proposer plusieurs embouts au joueur à contrôler qui en choisira un.

Si le contrôle est positif attendre 15 à 20 minutes pour un deuxième contrôle. Si le 2^{ème} est toujours positif, rapporter le rapport au président du jury qui réunit le jury qui confirmera la sanction - exclusion de la compétition mais uniquement du joueur positif.

Envoyer au médecin fédéral le résultat des contrôles effectués (nombre, procédure etc...)

Pour les arbitres même procédure mais les sanctions sont du ressort de la sous commission de discipline d'arbitrage après rapport du président du jury.

PROJET FEDERAL :

Rappel par Karine du projet fédéral 2024. Pas de commentaire pour l'instant, un certain nombre de points sont déjà en cours de réalisation.

NOUVEAU PROJET POUR LES NATIONAUX DES 2020

Présentation par Loïc FUENTES aux présidents régionaux en même temps qu'au comité directeur, des modalités d'inscription en ligne des nationaux 2020 via un site dédié à cet effet.

DIVERSIFICATION DES PRATIQUES (Licence loisir, recommandation CNOSEF/Ministère)

Les présidents régionaux souhaitent connaître l'avis du comité directeur sur la licence loisir ainsi que les conditions de délivrance et pour quelle animation et utilisation avant de se prononcer et d'étudier la question. Qu'apporterait de plus à la pétanque une licence loisir? Il serait peut-être bon de voir s'il est possible de maîtriser les cartes de membres et d'adhérents dans les clubs affiliés. (25 licenciés et le double de cartes membres).

RECENSEMENT PAR LES COMITES DES CLUBS NON FÉDÉRÉS FFPJP DONT ILS ONT CONNAISSANCE

Il est bon de savoir pour quelle raison faire ce recensement et dans quel but.
Qui fait la demande aux comités et qui rédige le questionnaire?

QUESTIONS DIVERSES

Article 5 championnats de France : Les joueurs (joueuses) qualifiés(es) ainsi que les délégués(es) devront être revêtus(es) de la tenue remise ou imposée par leur Comité Régional ou leur Comité Départemental conformément aux directives portées à l'annexe I et II du présent règlement et annexe VII du Règlement Administratif et Sportif de la FFPJP. Il est indispensable que les arbitres soient au courant de cette disposition.

Le délégué doit-il obligatoirement porter la même tenue que les joueurs ?

Championnats de France de SAVERDUN et CHARNAY LES MACON

Les hôtels sont pour la plupart à près d'une heure des terrains, est-il possible de retarder d'une heure le début du championnat ainsi que la reprise du dimanche matin ?

Question d'un arbitre de Bourgogne Franche Comté

La FFPJP a mis en place des modules de formation pour les éducateurs mais est-il prévu des modules pour les arbitres ? Ce qui pourrait permettre une formation plus concrète faite par les arbitres formateurs ?

Prochain Conseil National

Du 27 au 29/09/2019

Pour le Conseil des Comités Régionaux
Karine SCHMITT
Jean Noël VENON
Et la collaboration de tous les présidents